

Note de recherche n°1

Changement climatique et transition juste en Suisse : mieux prendre en compte la vulnérabilité sociale

sanu durabilitas a lancé au printemps un ambitieux projet sur le thème de la transition juste en Suisse. L'un de ses points de départ est le manque de considération pour les impacts socioéconomiques et les enjeux de justice dans les politiques environnementales de notre pays. Cette note illustre ce manque à partir de l'exemple des mesures qui visent à faire face au changement climatique. De premières pistes sont ensuite proposées afin de mieux prendre en compte la vulnérabilité sociale. D'autres éclairages thématiques sur la transition juste en Suisse seront proposés dans de prochaines notes.

La Suisse s'est dotée de politique et plans d'action pour ramener ses émissions de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050. Cet objectif de réduction s'accompagne de mesure d'adaptation au changement climatique et se décline dans nombre de plans développés par les cantons et les communes, les secteurs économiques, les entreprises, etc. Dans l'ensemble, on peut comprendre ces plans comme des efforts pour *réduire les risques créés par le changement climatique*, en agissant tant sur ses causes que sur notre faculté à nous prémunir contre les dommages qu'il engendre. Dit autrement, ces efforts visent à réduire les « risques de non-transition » – situation où aucune mesure ne serait prise face à l'aggravation des effets du changement climatique et des inégalités qui en découlerait.

Cette note propose d'abord de présenter comment ces risques de non-transition sont compris aujourd'hui. Elle avance ensuite qu'en plus de ces risques, les politiques climatiques doivent mieux prendre en compte *les risques socioéconomiques liés à la transition écologique elle-même* – ce que permet une approche par la transition juste.

Aujourd'hui : réduire les risques de non-transition

Le changement climatique fait peser sur les sociétés humaines et les écosystèmes un ensemble de risques potentiels : stress hydrique, insécurité alimentaire ou encore perte de biodiversité par exemple. La notion de *risque climatique* est complexe et mérite quelques explications. En suivant ici le GIEC, on peut la définir comme le résultat de plusieurs facteurs :

- *un danger* ou aléas, qu'il se manifeste brutalement (impacts physiques liés à une inondation p. ex.) ou sous la forme d'une tendance (augmentation de la température p. ex.), lorsqu'il entraîne des effets négatifs notamment sur la santé humaine,
- *une exposition* qui rend compte de la présence de personnes, de biens ou d'écosystèmes susceptible de subir les effets d'un danger (la densité d'une population dans une zone touchée par une sécheresse p. ex.),
- *une vulnérabilité* qui rend compte de la propension à subir un danger et se divise en deux éléments. La *sensibilité* concerne les attributs physiques et socioéconomiques d'un système qui influencent les conséquences d'un danger (matériaux de construction des maisons ou structure d'âge d'une société p. ex.). Et la *capacité* des sociétés à réagir



aux impacts climatiques – tant à y faire face et à les surmonter qu'à s'en prémunir en s'adaptant.

Un risque climatique est donc l'ensemble des conséquences potentielles liées au climat sur des éléments de valeur, et qui résulte de l'interaction du danger, de l'exposition et de la vulnérabilité. Nous assimilons ce risque climatique au risque de non-transition, dans la mesure où son éventualité augmente à mesure que nous retardons la mise en œuvre de mesures adéquates (réduire nos émissions et nous adapter). L'évaluation de ce risque est ardue et demande d'intégrer de multiples dimensions physiques et humaines. Dans ce cadre, les dimensions humaines sont pourtant limitées à des facteurs qui influencent les conséquences d'un danger physique susceptible d'entraîner notamment des pertes de vies humaines, des blessures et des effets sur la santé plus ou moins graves. En clair, un danger comme une canicule ne peut être correctement évalué isolément, sans prendre en compte des facteurs physiques, individuels et sociaux qui détermineront sa gravité. Ici, l'exposition et la vulnérabilité sociale créées par les politiques de réduction des émissions elles-mêmes, et les changements économiques structurels qui les accompagnent, ne sont pas prises en compte. Il manque en effet à cette approche des risques de non-transition une approche des risques socioéconomiques liés à la transition écologique.

C'est pourtant cette approche restreinte des risques climatiques que l'on retrouve bien souvent en Suisse. Les quelques éléments qui vont au-delà concernent notamment le fait que la transition vers le « zéro net » doit se faire de manière économiquement supportable et socialement acceptable, p. ex. dans la Stratégie climatique à long terme de la Suisse (Confédération suisse, 2021). Ces éléments sont néanmoins insuffisants, la notion d'acceptabilité sociale se bornant par exemple à envisager des moyens pour atténuer les potentiels conflits résultants de décisions – après que celles-ci aient été prises, dans une perspective linéaire et top down des processus de décision, et sans moyens pour répondre aux enjeux de justice et de vulnérabilité sociale. Or, l'acceptabilité sociale des mesures prises dépend directement de leur caractère juste, et pas uniquement d'une bonne gestion des conflits que ces mesures engendrent (CNLE, 2024).

Demain : intégrer les risques liés à la transition et les enjeux de justice

Comment dès lors compléter l'approche des risques de non-transition avec une approche des risques liés à la transition elle-même ? C'est ici que l'idée de transition juste intervient. En bref, la transition juste part du principe que les changements structurels et rapides nécessaires pour atteindre des objectifs environnementaux (le « net zéro » p. ex.) ne pourront se faire qu'en répartissant les bénéfices et les coûts liés à la transition de manière juste. Une société plus durable est ainsi nécessairement une société plus juste, et cette justice est une condition centrale pour assurer une transition socialement légitime et soutenue par une large majorité de la population.

Dans cette perspective de transition juste, c'est le bien-être et la qualité de vie de la population au sein des limites planétaires qui est au centre des préoccupations. Ce bien-être est impacté positivement ou négativement par les changements liés à la transition écologique (et bien sûr par les changements liés à la non-transition discutés ci-dessus). On parlera ici aussi d'exposition aux changements et de vulnérabilité sociale à la transition ou l'adaptation – vulnérabilité elle-même liée à un ensemble de caractéristiques individuelles



(âge, genre, niveau de formation, etc.) et collectives ou liées à un contexte (système de protection sociale, normes et valeurs d'une société, etc.). Dans les travaux récents sur le sujet, ces caractéristiques sont conçues dans une perspective sociologique comme des « facteurs de conversion » qui influencent la mesure avec laquelle les individus peuvent transformer des ressources individuelles et structurelles en une capacité d'agir (Macquarie et al. 2023).

La mise en avant de ces risques liés à la transition écologique n'a aucunement pour objectif de remettre en cause la nécessité des mesures pour réduire les risques de non-transition. Alerter par exemple sur les effets distributifs d'une politique de rénovation énergétique des bâtiments ne revient pas à souhaiter l'arrêt de cette politique. Il s'agit plutôt d'encourager les actrices et acteurs en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques climatiques à *repérer, mesurer et corriger au maximum les injustices sociales* créées dans ce cadre afin de répartir les coûts et les bénéfices de ces mesures de manière juste (Éloi 2023).

Pour cela, quelques éléments doivent être pris en compte lors des différentes phases de planification, élaboration, et mise en œuvre de mesures climatiques (European Environment Agency, 2023). Il s'agit en premier lieu de *se poser la question du qui* – qui est impacté par ces mesures, en particulier les groupes vulnérables, et qui participe à l'élaboration de ces mesures par exemple. Se poser cette question requiert de se doter d'un ensemble de catégories et d'indicateurs qui permettent d'objectiver les inégalités sociales à considérer. Il s'agit aussi de prendre en compte les *multiples dimensions de la justice* – justice distributive, procédurale et cosmopolite par exemple. Sans entrer ici dans les détails, ces dimensions mettent en avant différents types d'injustice à considérer ensemble (participation inégale aux processus de décision, impacts sociaux touchant de manière disproportionnée certains groupes vulnérables, etc.). Enfin, on devra aussi identifier les conflits et contradictions qui existent lors de la mise en œuvre d'une transition climatique juste, et rendre compte sur cette base des décisions prises.

Ces quelques éléments constituent de premières pistes pour repérer, mesurer et atténuer les injustices sociales issues des processus de transition écologique. Reste qu'il subsiste de nombreux défis, ne serait-ce que pour identifier les populations vulnérables et élaborer les instruments pour atténuer les injustices sociales. Si des méthodes sont actuellement en développement, leur mise en œuvre en situation, notamment dans les différents plans climat, demandera un travail conséquent et qui associe des spécialistes de nombreux domaines. C'est pour contribuer à ce travail que notre projet sur la transition juste a été développé.

Le projet en bref

Le projet « JT – Pour une Transition Juste en Suisse » a été lancé au printemps 2024 pour une durée de 3 ans. Il bénéficie du soutien de la Fondation Mercator Suisse. Il vise à mettre la transition juste à l'agenda dans notre pays, et à préparer des projets pilotes sectoriels ou locaux de transition juste. Le projet est divisé en trois étapes principales :

- Identifier, synthétiser et transférer les connaissances existantes sur la transition juste, par exemple au travers des exemples de mise en œuvre dans les pays voisins et les adapter au contexte suisse.
- Faire de propositions et des recommandations pour une transition juste en Suisse au niveau local, national ou encore sectoriel grâce à des narratifs et des principes développés avec des partenaires.
- Tester la mise en œuvre de plans de transition juste dans différents contextes en Suisse.

Pour aller plus loin

- CNLE – Conseil National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion sociale (2024). *Faire de la transition un levier de l'inclusion sociale. L'impact social de l'écologie*. <https://solidarites.gouv.fr/publication-du-rapport-faire-de-la-transition-ecologique-un-levier-de-linclusion-sociale>
- Confédération suisse (2021). *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*. 27.01.2021. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050/strategie-climatique-2050.html>
- Éloi, Laurent (2023). *Économie pour le XXI^e siècle. Manuel des transitions justes*. Paris, Repères, La Découverte.
- European Environment Agency (2023). *Delivering justice in sustainability transitions*. Briefing no. 26/2023. <https://www.eea.europa.eu/publications/delivering-justice-in-sustainability-transitions>
- Macquarie, R., Green, F., Kenward, T., Müllerova, H., Feigerlova, M. & Balounova, E. (2023). *Just and robust transitions to net zero: A Framework to guide national policy*. University College London, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, CliLaw: Graz, Center for Climate Law and Sustainability Studies, Center for International Climate Research.

Citation recommandée : sanu durabilitas (2024). *Changement climatique et transition juste en Suisse : mieux prendre en compte la vulnérabilité sociale*. Note de recherche n°1 du projet « JT, Pour une Transition Juste en Suisse », Biel/Bienne, sanu durabilitas.

© sanu durabilitas,
2024

